L'amnistie dans le Tessin

Berne, 19 juin. — Cattoni, le meurtrier du président Rossi, n'est pas compris dans l'amnastie pour les affaires du Tessin.

Bâle, 19 juin. — Plusieurs cadavres ont encore été retirés aujourd'hui; ils étaient tous dans un état de putréfaction avancée, ce qui a rendu impossible la constatation de leur identité ; il est indispensable que les travaux soient promptement terminés, car l'odeur cadavérique qu'exale la Birse est devenue insupportable.

Le *Journal de Genève* dit que, d'après les dernières indications, ce ne sont pas seulement quatre wagons qui sont tombés à l'eau, mais bien sept, dont quatre voitures pour voyageurs, comportant 240 places, sans compter le wagon qui est resté suspendu et dont les occupants ont été, en grande partie, tués ou blessés.

En comptant le personnel, il s'y serait trouvé plus de 320 personnes prises au centre de la catastrophe, il en resterait donc encore plus de 200 à retirer.

Le général Hippolyte

New-York, 19 juin. — Le *New-York Hérald* publie une lettre de Port-au-Prince, dont l'auteur se trouvait au palais de la présidence lorsque le corps diplomatique se rendit auprès du général Hippolyte afin de protester contre la violation du consulat du Mexique qui servait d'asile et de refuge.

Le consul anglais prit le premier la parole dans des termes que le président considéra comme agressifs; il sauta de son siége en s'écriant : « Est-ce ainsi que vous me traitez, moi, le président d'un grand pays ? » Puis il quitta la salle en faisant claquer la porte.

Il revint bientôt et expliqua aux diplomates qui étaient sur le point de s'en aller, qu'il était sorti afin de donner un ordre.

Le consul français accepta cette explication, mais le consul allemand protesta contre l'attitude grossière du président et déclara qu'il informerait son gouvernement de cette insulte

Le président Hippolyte ne répondit rien et promit de respecter à l'avenir les légations étrangères.

Le président télégraphia ensuite à Mexico pour demander la permission de s'emparer de quatre personnes réfugiées à la légation du Mexique.

M. Diaz accorda l'autorisation demandée et ces quatre personnes, qui sont le général Souli, M. Rossier, M. Cauvin, ancien ministre de la justice, et le frère de M. Cauvin, ont été fusillées le lundi matin, devant l'hôtel de la légation dont les habitants assistaient à l'exécution.

Les événements d'Haïti

Paris, 19 juin. — Le ministre des affaires étrangères a reçu de notre ministre à Port-au-Prince, M. Flesch, un rapport sur les déplorables événements qui s'y sont accomplis le 28 mai dernier.

Grâce à la ferme attitude de notre représentant, la légation de France où s'étaient réfugiés un grand nombre de nos nationaux a été respectée.

Le nombre des exécutions sommaires qui ont eu lieu dans la journée du 28 mai, s'élève à environ cinquante ; celle du malheureux Ernest Rigant a provoqué de la part de M. Flesch une protestation fondée sur ce que la radiation de M. Rigant de la liste des immatriculations à la légation de France, n'avait pas encore été notifiée au gouvernement haïtien.

L'attitude de M. Flesch a été approuvée par M. Ribot, qui entretiendra demain le consei- des ministres de ces divers incidents.

L'échauffourée de Clichy
Les anarchistes en cour d'assises

Paris, 19 juin. — On se souvient que le 1er mai eut lieu à Clichy une échauffourée au cours de laquelle les anarchistes firent feu sur des agents et des gendarmes.

Plusieurs arrestations furent opérées.

M. le juge Couturier a terminé l'instruction de cette affaire.

Les nommés Decamps, Dardart, Léveillé, sont renvoyés en cour d'assises, en vertu de l'article 233 du code pénal qui vise les outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique.

Cet article est ainsi conçu : « Si les coups ont été portés ou les blessures faites à un des fonctionnaires ou agents désignés aux articles 228 et 230, dans l'exercice de leurs fonctions, avec l'intention de donner la mort, le coupable sera puni de mort. »

L'affaire de la mélinite

Paris, 19 juin. — M. de Freycinet assistera lundi à la séance.

On croit qu'il va demander le renvoi de l'interpellation après le jugement d'appel, afin de gagner du temps.

La plupart des députés de la majorité jugent la situation très grave.

On voit difficilement, en effet, comment le ministre de la guerre sortira de ce pas; il est douteux néanmoins que les amis du gouvernement le renversent sur cette question qui touche directement à l'honneur de l'armée et à la sûreté de la défense nationale; quoi qu'il en soit il sortira des débats très amoindri.

L'impression générale est que M. Ferry mène la cabale dans la coulisse : on nomme également M. Sarrien.

M. Lasserre ne parlera pas des lettres du général Ladvocat ; c'est M. Pelletan qui posera une question à ce sujet à M. Fallières, après avoir vu Me Doumerc, l'avocat de Turpin, pour savoir si c'est vrai qu'on lui a refusé la communication des dites lettres.

Un détournement de 300.000 fr.

Montauban, 19 juin. — Le receveur municipal de la ville de Montauban a été arrêté, pour détournements s'élevant à la somme de 300,000 francs environ.

Un faux bruit relatif à la réconciliation entre les deux camps artistiques de Paris

Paris, 19 juin. — A la suite du dîner offert, hier, par M. Carnot, aux artistes des deux Salons, le bruit a couru que la scission des artistes pourrait bien être terminée. Ce bruit dans les circonstances actuelles n'a aucun fondement. Le président de la société des artistes (Champs-Elysées) et plusieurs artistes du Champ-de-Mars ont déclaré que nulle tentative de réconciliation n'avait été faite.

Un Comité d'union catholique

Paris, 19 juin. — La correspondance autographiée du *Comité de Défense religieuse* annonce implicitement aujourd'hui qu'un comité d'union catholique, indépendant de tout parti politique, va se former à Paris.

L'arrestation de Tcheng-Ki-Tong

Londres, 19 juin. — La nouvelle de l'arrestation de Tcheng-Ki-Tong est confirmée par la légation de Chine à Londres. L'ancien secrétaire de la légation de Paris a été arrêté à son arrivée à Fou-Théou, le 8 juin.

D'après les indications qui m'ont été données, les charges portées contre Tcheng-Ki-Tong sont accablantes. Il est accusé d'avoir abusé de la signature du ministre de Chine à Paris pour se faire remettre par la Banque de Paris et des Pays-Bas une somme de 100,000 francs.

Les rapports envoyés par le ministre Siéh au Tong-Li-Yamen contiennent d'autres griefs d'une grave responsabilité qui concernent les intérêts de la Chine et sa politique.

Un député de la Seine victime d'un vol

M. Lockroy, député de la Seine, vient d'être victime d'un vol singulier.

Hier matin, le facteur, qui apporte le courrier quotidien, avait déposé un paquet de lettres sur le rebord d'une fenêtre du rez-de-chaussée de l'hôtel qu'habite M. Lockroy, avenue Victor Hugo. Un individu posté dans l'avenue et qui avait observé le facteur s'est emparé des lettres, puis s'est enfui. Un des domestiques, l'ayant aperçu, donna l'alarme, mais on ne put rejoindre le voleur. M. Lockroy a déposé une plainte au parquet.

La mort de Calmann Lévy

Nous avons dit que Calmann Lévy, l'éditeur dont le nom est attaché à la littérature du siècle, est mort hier matin dans sa soixante-douzième année.

Calmann Lévy était né à Phalsbourg; il vint à Paris à l'âge de dix-huit ans et passa son enfance au quartier du Marais, où il eut pour compagnons de jeux Meissonier, Couture, Daubigny.

Il était l'avant-dernier de quatre frères, dont Michel, le dernier, devait fonder la célèbre maison et mourir le premier.

Les frères Lévy étaient éditeurs des princes de la Maison de France.

Le prince Victor Napoléon

Bruxelles, 19 juin. — Hier soir a eu lieu, au château du vicomte de Maupeou, près de Bruxelles, un dîner auquel assistait le prince Victor et plusieurs notabilités du parti bonapartiste.

Un second dîner aura lieu samedi prochain.

Le duc d'Aumale en Angleterre

Londres, 19 juin. — M. le duc d'Aumale se rendra samedi à Stowe, chez M. le comte de Paris.

Le duc d'Aumale assistera aux débuts de la troupe de la Comédie-Française qui donnait le *Mariage blanc*, de M. Jules Lemaître.

Suicide d'une jeune fille en Allemagne

Berlin, 19 juin. — Mlle Hélène Hortung, jeune et jolie femme, fille d'un des plus notables habitants de Rummelsburg, dans la banlieue de Berlin, s'est suicidée à minuit, à la suite d'une altercation avec son ami.

Elle se précipita hors de la salle de bal où elle se trouvait, courut à travers les rues et s'alla noyer dans le lac.

Danseurs et danseuses couraient après elle en criant et essayant de la faire revenir. Deux hommes se jetèrent même à l'eau, mais ils ne purent saisir son corps, qui était retenu par les roseaux, au fond du lac.

Mort étrange d'un poète anglais

Dives-sur-Mer, 19 juin. — Dans la matinée de mardi dernier, un petit yacht arrivait vent arrière à l'embouchure de la Dives, à Dives-sur-Mer. Il s'échoua en face des bains de Beuzeval et les spectateurs furent tout surpris de voir que personne à bord ne prenait les précautions usitées en pareil cas.

Le patron d'un canot qui pêchait au large se doutant qu'il se passait quelque chose d'anormal à bord du yacht s'en approcha. Il monta à bord et redescendit presque aussitôt pour annoncer à son équipage que le bateau échoué ne renfermait que le cadavre d'un homme âgé d'une soixantaine d'années.

On procéda aussitôt aux constatations légales et il fut reconnu que la mort de cet homme était due à la rupture d'un anévrisme et qu'elle remontait à plus de vingt heures.

Le yacht est de nationalité anglaise, il porte le nom de *Trial*, jauge six tonneaux et était monté par son propriétaire, le poète Mac-Millem, dont le nom est populaire outre-Manche.

Il avait l'habitude de monter seul son yacht, merveilleusement aménagé. Il composait ainsi ses œuvres loin de tous les soucis terrestres. La mort l'a surpris écrivant une œuvre dont le manuscrit inachevé a été trouvé près de son cadavre.

Prétendue revue commune des escadres de la triple alliance. — La flotte anglaise à Pola.

Vienne, 18 juin. — A l'encontre de la nouvelle lancée par la *Venezia* et parlant de négociations pendantes entre les cabinets de Vienne, de Berlin et de Rome, au sujet d'une revue commune des escadres austro-hongroise, allemande et italienne, nous sommes en mesure de déclarer que, dans les cercles compétents de notre ville, on ne sait absolument rien d'un d'un projet.

Au surplus, la nouvelle d'après laquelle la revue en question aurait lieu en présence des souverains des pays respectifs, est en contradiction avec le programme de voyage connu de l'empereur Guillaume.

L'escadre anglaise est entrée le 16 en rade de Pola; le vice-amiral Hoskins, avec les officiers de son bord, a fait visite aux autorités maritimes, visite qui a été immédiatement rendue. Le soir, l'ambassadeur d'Angleterre, sir A. Paget, et le vice-amiral Hoskins, à qui le vice-amiral baron Pitner a fait les honneurs de la ville, ont visité les antiquités romaines.

L'ambassadeur est parti hier à bord du navire de guerre *Surprise* pour la Dalmatie.

LE

NOUVEL HOSPICE DE ROUBAIX

Une visite au nouvel hospice, aujourd'hui que le beau temps nous est revenu et permet aux promeneurs l'accès des chantiers, là-bas, dans ces fouillis de verdure, voilà qui n'est point du tout dénué d'intérêt. En somme, on ne voit encore que le gros œuvre ; une partie seulement des bâtiments est sur pied ; mais l'ensemble commence à prendre corps — et s'il est vrai que l'arrivée des vitriers soit « bon signe », nous pouvons augurer le prochain et complet achèvement des plans de M. l'architecte Barbotin, car il est déjà parvenu sur chantiers 4.000 mètres carrés de glaces dont 2.000 ont reçu leur emploi.

L'architecte s'est attaché à développer le côté construction et durée, confortable et hygiène. et nous ne saurions trop l'en louer. L'essentiel en effet n'est pas d'élever un palais — et c'est l'erreur commune à beaucoup d'architectes de vouloir faire grand et *épatant*, sans songer le moins du monde à faire pratique — mais de bâtir un édifice strictement en rapport avec la destination à laquelle il sera affecté. A ce point de vue, le plan de M. Barbotin mérite les plus grands éloges.

Le plan d'ensemble, on le sait, comprend huit pavillons qui doivent contenir 600 lits.

A l'heure qu'il est, indépendamment des cuisines qui forment fond et qu'on aperçoit du boulevard de Douai, existent quatre pavillons construits pour recevoir chacun 52 lits. Pénétrons dans le premier, à gauche. Ce qui frappe d'abord, ce sont les galeries couvertes qui font le tour de l'édifice, avec de nombreuses fenêtres donnant dans le futur jardin que la chapelle partagera en deux sections. Voici le réfectoire, 16 mètres de longueur sur 10 de largeur, éclairé par six larges baies, et pourvu d'un ingénieux système pour l'évacuation de l'air vicié. Les conduits que vous apercevez aux murailles disséminent la chaleur — provenant du sous-sol — dans les moindres recoins du pavillon : nous reparlerons d'ailleurs plus tard du système de chauffage.

Partout des voûtes en béton, de 8 centimètres d'épaisseur, absolument lisses, et d'une résistance remarquable que le temps et la pluie elle-même ne font qu'augmenter. Suivant chaque réfectoire, un préau couvert on salle de travail. Tel est, pour le rez-de-chaussée, l'aménagement de chaque pavillon: tous ils ont leurs services propres, et sont construits dans la plus parfaite et la plus logique symétrie, puisque les besoins auxquels ils répondent ne varient pas. Ajoutons qu'ils seront pourvus, chacun, d'un jardin spécial.

Au fond du grand jardin, dans l'axe du boulevard de Douai, voici les cuisines, sous lesquelles on a aménagé de gigantesques citernes. Ces bâtiments, que la construction de la chapelle cachera, constituent le point central de l'édifice, et comme le trait-d'union entre les pavillons existants et ceux qui restent à élever : ils sont divisés au point de vue des services, et leur communication avec tous les pavillons est assurée au moyen de galeries

La cuisine proprement dite, dégagée de façon à obtenir le plus d'air possible, a dans sa partie centrale une hauteur de 7 m. 50 : on y remarque de plus curieux, pour le moment, une cheminée respectable. Par les larges fenêtres qui l'éclairent apparaît la campagne, riante et ensoleillée par cette superbe matinée d'été : des arbres, de la verdure, des fermes, des champs et des prairies — on ne pouvait rêver un cadre plus charmant pour le gigantesque édifice qui doit abriter nos vieillards, jusqu'au jour de leur dernier sommeil...

* * *

Nous sortons, et, de suite, nous nous rendons compte des grosses difficultés qu'il a fallu vaincre au sujet du nivellement des terrains : il a dû provoquer de formidables mouvements de terre.

Pour l'heure, c'est en se plaçant à l'extrémité de la rue Lacordaire qu'on peut obtenir le meilleur coup d'œil d'ensemble. Les pavillons de brique découpent une simple silhouette, avec leurs archivoltes en pierre blanche et leur pignon en saillie. La brique se mariant avec la pierre blanche, et le grand bleuâtre de Soignies, produit le plus harmonieux et le plus tranquille effet.

Les pignons à gradins ont pu faire croire à d'aucuns que l'architecte s'était inspiré des idées flamandes ou espagnoles ; non Dieu, non. C'est tout simplement du style classique mélangé de Renaissance française, sans prétention, mais en harmonie parfaite avec notre ciel et notre climat. Le toit de chacun des pavillons est orné de hautes lucarnes, très-originales avec leurs galeries-consoles en chêne largement taillé, et imprimant au bâtiment un cachet vraiment pittoresque; c'est très simple, mais tout ce qu'il y a de plus renaissance française, et cela meuble et complète à souhait les toitures d'ardoises. Signalons-y également les boîtes de ventilation, dont le chapeau a deux mètres de diamètre, et qui peuvent évacuer un formidable cube d'air. Les cheneaux dépassent partout les murs, qui, de cette façon, ne peuvent être salis par les eaux. Enfin, sur chaque façade, la descente des escaliers donne lieu à des motifs spéciaux du meilleur effet.

Les murs de clôture, à arcs doubleaux — l'architecte a d'ailleurs poussé le système à outrance : des arcs, encore des arcs, toujours des arcs ! — ont 90 centimètres d'épaisseur. Cuisines, infirmerie et cave auront leur entrée directe à front de la rue Lacordaire : on entrera de plein pied dans les caves, au moyen de rampes douces, ce qui sera d'une grande facilité pour l'emmagasinement des provisions.

De la prairie qui succède aux bâtiments existants, et qui se couvrira bientôt elle-même de pavillons nouveaux, on a également une bonne vue d'ensemble des cuisines, avec, de chaque côté, les grands pignons, d'une hauteur de 27 mètres : la silhouette est excellente. L'originale façade des cuisines se détache bien du groupe des constructions, avec ses trois arcades centrales, où la pierre blanche, la pierre bleue et la brique font très bon ménage, les deux gentilles lucarnes qui meublent le toit, et le vitrage, destiné à éclairer l'intérieur, qui la couronne.

* * *

Descendons, si vous le voulez bien, dans le sous-sol: il y fait plus frais qu'à l'extérieur. Ici, également, le béton abonde : voûtes, pavement, revêtement des châssis, tout est bétonné. Voici la buanderie, magnifique salle, contiguë à la citerne, avec un très bon jour, ayant un faux air de crypte grâce à ses colonnes et à la base gigantesque de la cheminée de la cuisine : trouant le sol, huit bouches sont disposées pour l'évacuation des eaux.

De là nous passons dans la grande cave de chauffage, voûtée en quart de cercle, qui fait le tour des bâtiments : de tous côtés les tuyaux de chauffage sont adaptés aux murs. En résumé, nous sommes en présence d'un véritable thermo-syphon; l'air extérieur arrive par des cheminées, passe dans les galeries de chauffage et s'en va, par d'innombrables conduits spéciaux, donner la chaleur dans toutes les salles.

Nous continuons notre promenade par la visite des caves aux provisions, distribuées en compartiments multiples qui auront un accès des plus faciles, spacieuses et largement aérées. Les bâtiments à élever ultérieurement ne seront plus pourvus de caves, tous les services matériels étant concentrés dans les constructions existant actuellement.

* * *

Les quatre pavillons dont nous avons parlé pourront être probablement habités au printemps de 1892 : les pavillons de l'administration — bureaux, conciergerie, pharmacie, parloir, cabinet des docteurs, etc. — seront également installés, du moins on l'espère, à la même époque. Mais ce qu'il faudrait entreprendre et mener rapidement à bonne fin, c'est la construction de la chapelle et du gracieux clocher qui le surmonte ; au point de vue artistique, autant qu'au point de vue des besoins religieux de l'établissement, il convient que ces bâtiments soient installés dès le jour où l'hospice recevra ses premiers pensionnaires. Ce sont eux qui doivent réellement former façade, et, sans eux, l'édifice paraîtra toujours décapité. Nous savons que tout est prêt pour entreprendre les travaux; pourquoi ne les commence-t-on pas? Quel est l'obstacle? Et, si obstacle il y a, serait-il si difficile de le surmonter? Voilà la question que tous ceux qui s'intéressent à l'hospice se posent avec nous.

MAX BONNARD.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections des prud'hommes. — Les élections, pour le renouvellement partiel du Conseil des prud'hommes patrons, auront lieu lundi 22 juin.

Voici les noms des candidats :

1re catégorie : MM. LEFEBVRE Edmond, filateur, conseiller sortant; LEFEBVRE Louis, filateur.

2e catégorie : MM. VERNIER Alexandre, fabricant, conseiller sortant; CATEAUX Alexandre, fabricant, conseiller sortant.

3e catégorie : M. DUPIRE Léon, constructeur-mécanicien, conseiller sortant.

4e catégorie : M. DERVILLE André, entrepreneur, conseiller sortant.

Les bulletins d'élections sont accompagnés de la note suivante :

« Nous ne saurions trop insister auprès des électeurs au Conseil des Prud'hommes pour que, par un vote nombreux, ils viennent donner une preuve de reconnaissance aux hommes dévoués qui veulent bien accepter la charge de membres de ce conseil. »

— Demain dimanche, des élections auront lieu pour le renouvellement partiel du conseil des prud'hommes ouvriers.

Voici à titre de document ce que le parti ouvrier de Roubaix vient de faire afficher :

« *Parti ouvrier. — Section Roubaisienne*

» Election aux prud'hommes du 21 juin 1891

» PROGRAMME :

» Les fédérations des associations ouvrières de Roubaix et environs a rédigé le programme suivant :

» Art. 1. — Tout candidat du conseil des prud'hommes ne pourra s'abstenir de siéger à son tour de quinzaine. S'il y avait cas de force majeure, il devrait se faire remplacer par un collègue de la même catégorie.

» Art. 2. — Tout prud'homme cherchera à faire la conciliation en faveur de l'ouvrier, il usera pour cela de tous les moyens en son pouvoir : mais si l'affaire doit venir en bureau général, si c'est une question de droit, il pourra siéger quelle que soit la catégorie à laquelle il appartient, mais si c'est une question de travail, il devra se faire remplacer par un collègue de la catégorie pour laquelle le bureau est appelé à statuer.

» Art. 3. — Tout candidat s'engage pour la nomination du bureau à voter pour qu'un ouvrier soit à la présidence. Il en sera de même pour toutes les autres fonctions.

» Art. 4. — Un mandat impératif de chaque candidat sera remis entre les mains des délégués des chambres syndicales et groupes afin que, si l'intéressé ne suit pas son mandat, les chambres syndicales et groupes puissent le lui retirer, s'il y a lieu, après décision prise en assemblée générale des chambres syndicales et groupes réunis.

» Art. 5. Tout candidat s'engage à répondre à l'appel des chambres syndicales et groupes, et du comité de vigilance, chaque fois que ceux ci le jugeront nécessaire.

» Une réunion publique aura lieu au moins une fois chaque année : dans cette réunion, les conseillers prud'hommes rendront compte de leur mandat.

» Art. 6. — Les conseillers sont tenus de se réunir entre eux au moins une fois par mois à l'effet d'étudier les lois en vigueur, les projets de modification qui peuvent leur être présentés et les différends de tous genres.

» Art. 7. — Le présent programme est toujours révisable par les chambres syndicales et groupes réunis.

» Vœux à émettre par les conseillers prud'hommes (décisions des Congrès).

» Considérant que la loi concernant les conseils des prud'hommes est défectueuse, considérant qu'il est possible en attendant la refonte totale de la loi actuellement soumise aux membres de la Chambre des députés, d'en améliorer un point principal la durée du mandat.

» Engage les syndicats ouvriers à exiger des candidats à la justice corporative, la réitération du mandat, tous les ans; à demander le renouvellement partiel par moitié des Conseils des prud'hommes tous les ans.

» Qu'il y a lieu de demander que les travailleurs des deux sexes soient admis aux fonctions de Prud'hommes.

» Que des conditions d'inscriptions sur les listes électorales et d'éligibilité soient les mêmes que les élections politiques.

» Que les conseillers prud'hommes soient rétribués au taux maximum des salaires des localités où ils siègent.

» Que la femme soit éligible au même titre que l'homme.

» Que les fonctions rétribuées de Conseillers prud'hommes, soient incompatibles avec toutes les autres fonctions administratives ou électives également rétribuées.

» LES CANDIDATS :

» 1re catégorie (filature) : Henri SEGARD, candidat sortant ; Henri POLLET, candidat sortant.

» 2e catégorie (tissage) : Achille LEPERS, vice-président sortant ; Emile CARRETTE, conseiller sortant.

» 3e catégorie (métallurgie) : VANDEPUTTE, conseiller sortant.

» 4e catégorie (bâtiment) Clodomir DENONNE.

Les élections au Conseil des Prud'hommes. — Une candidature adoptée par les Chambres syndicales de l'industrie du Bâtiment, et écartée par le Comité de la rue Vallon. — Le citoyen Denonne exclu à l'unanimité de sa corporation et imposé comme candidat.

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Roubaix, le 19 juin 1891.

» Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

» Nous avons recours à votre impartialité pour vous demander l'insertion de la lettre suivante :

« Le 15 mars dernier avait lieu, salle Bodin, rue Jeanne d'Arc, une réunion de délégués des chambres syndicales ouvrières de l'industrie du Bâtiment.

» Cette réunion avait pour but le choix du candidat au Conseil des Prud'hommes, représentant la 4e catégorie.

» Le citoyen François Dennez, menuisier, ayant obtenu la majorité des suffrages, nous comptions que cette nomination n'aurait donné lieu à aucune contestation.

» Il n'en est pas ainsi. Le comité de la rue Vallon, obéissant à nous ne savons quelle basse intrigue, a annulé ce vote du 15 mars, et porté sur sa liste la candidature du citoyen Denonne, Clodomir, ouvrier zingueur, et le nom de Clodomir Denonne ne figure pas : un syndicat [illegible] conservation ; la cause en est très simple, son [illegible] cotisé à l'union imprimerie [illegible] candidature, qui est portée illégalement [illegible] ouvrier, et nous engageons [illegible] de la 4me catégorie à porter leurs suffrages sur le candidat sérieux et franchement ouvrier du citoyen Dennez, François, ouvrier mennisier, membre de la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers charpentiers en bâtiment.

» Recevez, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

» La Commission du syndicat des ouvriers singuenrs.

» *Pour la Commission :*

» XAVIER GEYSEN, ADOLPHE LANGLAUX. »

— De son côté, la Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers a fait placarder aujourd'hui cette affiche :

» Citoyens électeurs,

» Pour sauvegarder l'honneur des syndicats de l'industrie du bâtiment et soutenir son drapeau, nous protestons contre la candidature de Clodomir Denonne présentée par le comité central de la rue Vallon et voici pourquoi :

» Dans leur réunion du 15 mars 1891 les délégués des syndicats du bâtiment avaient à se prononcer sur la nomination d'un candidat au conseil des prud'hommes.

» Voici les noms présentés : Denonne Clodomir, présenté par la chambre syndicale des ouvriers en bâtiment; Dennez François, chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers; Desbarbieux, chambre syndicale des ferblantiers-zingueurs.

Résultat du vote : Clodomir Denonne, 2 voix; François Dennez, 5; Desbarbieux, 3.

« Ce fut le citoyen François Dennez qui a été proclamé candidat patronné des chambres syndicales de l'industrie du bâtiment.

» En conséquence, pour ne pas créer de division dans le parti ouvrier, nous avions adhéré à ce que notre candidat fût porté sur la liste du Parti Ouvrier de la rue Vallon; mais ces Messieurs ne l'ont pas compris ainsi; ils n'ont pas voulu entendre parler de notre candidat, quoique régulièrement élu par les chambres syndicales du bâtiment.

Nous comptons sur la clairvoyance des électeurs pour rendre justice au syndicat de l'industrie du bâtiment, devant l'attitude prise par le parti ouvrier de la rue Vallon.

» Vu par la Commission des syndicats de l'industrie du bâtiment. Le candidat de la 4e catégorie, DENNEZ, François, président de la Chambre syndicale des ouviers charpentiers-menuisiers. »

Réunion de commission municipale. — La sixième commission se réunira, le samedi 20 juin, à cinq heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

Programme de la fête du 14 juillet ; communications diverses.

Une manifestation à la « Grande-Harmonie » — Il avait été question, ces jours-ci, du départ de Roubaix, de l'éminent musicien Koszul, auquel les offres les plus flatteuses avaient été faites.

M. Koszul n'a pas consenti à rompre les liens qui l'attachent à la ville de Roubaix.

Vendredi soir, une manifestation spontanée et toute de sympathie et d'admiration pour le talent du directeur de la *Grande-Harmonie*, a eu lieu, pendant la répétion, au local de la rue Saint-Georges.

Les musiciens, heureux de conserver leur chef, lui ont exprimé leurs sentiments d'attachement et d'estime, et lui ont offert un magnifique bouquet.

Le troisième centenaire de la mort de Saint-Louis-de-Gonzague, patron de la jeunesse, sera célébré solennellement dimanche et lundi, en l'église du Saint-Sépulcre. Voici l'ordre des exercices de cette fête : Dimanche à 7 heures, communion générale des jeunes gens et lundi à 8 heures du soir, salut solennel avec chants de circonstance et bénédiction du T. S. Sacrement et vénération des reliques du Saint. M. l'abbé Parsy, vicaire de la paroisse, dont le talent d'orateur s'affirme de plus en plus, prononcera le panégyrique de St-Louis de Gonzague, en faisant principalement ressortir les vertus que les jeunes gens de notre époque doivent s'efforcer d'imiter.

La fête de Notre-Dame du Perpétuel Secours sera aussi célébrée dimanche dans la même église où l'Arch confrérie a son siège pour la ville de Roubaix.

A neuf heures et demie, grand'messe solennelle et à 3 heures vêpres avec sermon suivies des exercices de l'Archiconfrérie.

Résultat d'une adjudication. — Jeudi matin a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour la buvette du jardin de Barbieux. M. Delobel, cabaretier, rue de l'Ommelet, a été déclaré adjudicataire; il a offert une somme annuelle de 405 francs pour neuf années.

La circulation sera interrompue du 22 juin au 18 juillet 1891, sur la route départementale n° 14, entre la brasserie Delattre, dite du « Tape au tour », à Mons-en-Barœul, et le lieu dit « Saint Ghislain », à 4 k. 500, pour l'exécution de travaux de pavage.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera : 1° sur le côté droit de la route 14 par le chemin d'intérêt commun n° 21 ; le chemin de grande communication n° 6 ; le chemin vicinal ordinaire n° 2 de Flers et le chemin vicinal n° 5 de Mons-en-Barœul ; 2° sur le côté de la dite route par le chemin vicinal ordinaire n° 2 de Mons-en-Barœul, les chemins vicinaux ordinaires nos 2 et 5 de Marcq-en-Barœul et les chemins vicinaux ordinaires nos 3 et 5 de Wasquehal.

Avis militaire. — On nous prie de rappeler que tous les hommes des classes 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1885, pourvus de récépissés, sont priés de passer à la gendarmerie, rue des Arts à Roubaix, pour opérer le retrait de leur livret.

Le Refuge de nuit. — Le comité de l'œuvre du refuge de nuit se réunira le dimanche 21 juin, à onze heures du matin, pour examiner les questions suivantes :

Demande de déclaration d'utilité publique; construction d'un four à désinfection; établissement d'un fourneau pour la cuisine; établissement d'un cuve pour le blanchissage; salle de bain; couverture du bâtiment du fond; création de chaufoirs en ville; divers.

La température de l'eau à l'école de natation. — Vendredi 19 juin, à midi 20 degrés ; à 5 heures, 21 degrés.

Le suicide de la rue Decrême. — Le malheureux Blas, qui s'est tiré mercredi un coup de révolver dans la bouche, a succombé, vendredi matin, à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue de l'Industrie. — Vendredi matin, une fillette de dix ans, Marie Dutrannoy, est tombée d'un escalier, chez ses parents, rue de l'Industrie et s'est fracturé la jambe droite.

Faux et escroquerie. — Sous ce titre nous avons parlé d'une soustraction de mandat-poste. L'affaire est aujourd'hui tirée au clair. Une dame de Gand, qui venait à Roubaix tous les mois, et descendait chez M. Hillier-Delerue, avait l'habitude d'y trouver à son adresse une lettre de Paris contenant de l'argent. A son dernier voyage la missive n'était pas encore arrivée : il en fut de même pendant quinze jours ce qui donna lieu à une enquête. La bonne de la maison, Marie Verconter, recevait le courrier des mains du facteur, avait soustrait la lettre et l'avait remise à un jeune homme qui la courtisait. La jeune fille a été arrêtée ; l'enquête a conclu à la non complicité du garçon, celui-ci ayant paru agir de bonne foi.

Un vol de tissus. — Une calandre chargée de pièces d'étoffes stationnait vendredi matin rue de Lille, ayant derrière elle une voiture appartenant à un marchand de légumes. Pendant que le conducteur de la calandre faisait une livraison, un escroc s'y est introduit et a enlevé une pièce de tissus. Des personnes accusent à tort ou à raison le marchand de légumes d'être l'auteur de ce vol; disons qu'il pèse sur lui des charges accablantes.

Un commencement d'incendie. — Vendredi matin, un commencement d'incendie s'est produit chez M. Weiss Uyttenhove, rue du Chemin de fer. Le feu a pris naissance dans un tas de paille, dans la cave. Les pompiers sont bientôt arrivés avec une pompe, mais déjà les flammes avaient été éteintes.

Les membres de la chambre syndicale des ouvriers lisseurs se réuniront, en assemblée générale, le dimanche 21 courant, à 6 heures du soir, au siège de la société.

Les chiens mis en fourrière. — Dans la journée de vendredi, six chiens ont été pris et conduits en fourrière et quatre contraventions relevées pour divagations.

Croix. — CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance extraordinaire du vendredi 19 juin 1891.* — Présidence de M. Louis Pluquet, maire.

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Sont présents : MM. Henri Segard et Achille Florin adjoints; Alcide Couturier, J.-B. Roger, Emile Cocheteux, Pierre-Henri Lepers, François Mulliez, Eugène Caen, Henri Desrumeaux, Jean-Louis Castel, Paul Lefebvre, Jules Rensux, Emile Mangez, Joannin Guibal, Henri Lamblin, Henri Saive.

Absents : MM. Edouard Lecomte, Florentin Selosse, Alfred Duparcq, Alfred Desreux.

Lecture est faite, par M. Descamps, secrétaire de la mairie, du procès-verbal de la dernière réunion (27 mai) qui est adopté sans observation.

M. le Maire. — Nous commencerons la séance d'aujourd'hui par la reddition des comptes de l'exercice 1890.

M. le Maire prie M. Segard de le remplacer à la présidence.

M. Couturier lit le rapport de la Commission des finances qui approuve les comptes et il félicite l'administration de sa bonne gestion.

M. Caen dit qu'il croit être l'interprète de toute l'assemblée en joignant ses félicitations à celles de la commission. M. le Maire remercie.

Il est procédé à la lecture des rapports concernant :

1° Le plan d'alignement de la rue de la Limite qui a été élaboré par la mairie de Roubaix. Adopté.

2° La reconnaissance d'une partie du boulevard de la Chapelle, section comprise entre la rue Mirabeau et la rue du Trocadéro. — M. Mangez dit qu'il croyait qu'on reconnaissait une rue quand celle-ci était à moitié bâtie et non pas par partie

M. Caen. Ce qui était vrai dans le temps peut ne plus l'être aujourd'hui. Il y a des précédents plus ou moins justes. Des propositions semblables ont déjà été faites et le Conseil a accepté. — M. Mangez. Je m'oppose à ce précédent que l'on va établir. Nous ne serons plus libre en toute justice. Le rapport est approuvé.

3° L'agrandissement de la petite remise située rue de la Gare, servant au dépôt de la machine de MM. Holden et Cie. La Commission est favorable et le Conseil adopte.

4° Le délardement de l'ancien cimetière; la Commission propose de le niveler pour la construction d'une morgue, d'un dépôt de pompes, d'une prison et d'une maison pour le garde.

Le Conseil vote 300 fr. pour le nivellement. La question de construction est renvoyée aux Commissions des finances et voirie et fera l'objet d'un rapport.

5° L'élargissement du chemin du Petit Bontiqus. La commission propose de l'élargir d'un mètre sur Croix.

M. le Maire. — Cette question devra d'abord vous revenir pour l'adoption des plan et devis. La dépense s'élèverait à une dizaine de mille francs y compris la partie mitoyenne. Le rapport est voté.

6° L'achat de la salle de musique et de la propriété y attenante et de ses dépendances.

Le rapport dit que MM. Holden et Cie vendraient moyennant 35 000 francs; la commission se prononce pour l'achat et propose un emprunt.

M. le Msire. — Il faudra veiller également à la construction de préaux converts aux écoles, au pavage de la rue Kléber, etc. Nous attendrons donc quelque temps pour ne faire qu'un seul emprunt. Adopté.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question de la fête du 14 juillet. Une Commission de 9 membres est nommée.

M. le Maire. J'ai reçu une lettre émanant de la société l'*Union des trompettes* qui se met à la disposition de l'administration.

Cette dernière question est renvoyée à l'examen de la Commission organisatrice.

La séance continue par la présentation des plan et devis pour la construction de préaux couverts à l'Ecole des garçons du Centre et à l'Ecole des filles de la Grande Rue.

La dépense sera de 9.975 francs.

M. Mangez demande le renvoi d'abord à la commission des travaux qui dressera un rapport ; puis ensuite à la commission des finances.

M. le Maire. Je demanderai des secours à l'Etat et au département.

M. le Maire. Nous avons à donner notre avis sur le sectionnement de la commune, à la suite de l'enquête ouverte.

M. Descamps lit quatre lettres émanant de MM. Morel, Romel Henri, Louis Catelle et Joseph Lecoutre; en réponse à l'enquête, qui se déclarent favorables au projet de sectionnement. Trois de ces missives accusent l'administration d'avoir fait exercer par les gardes de la pression près des habitants du nouveau quartier dans le but de préjudicier aux pétitions en circulation.

M. Renaux déclare fausse l'insertion relative à la réunion de quatre conseillers du Crêchet qui auraient approuvé la pétition qui a fait l'objet d'une délibération le 1er avril.

M. le Maire déclare que tous les motifs invoqués sont sans fondement.

Lecture est donnée du rapport du commissaire enquêteur, M. Desbouvry, qui conclut au rejet du projet.

M. Florin proteste et déclare qu'aucune pression n'a été exercée